



## Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 9 décembre 2022</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2022-022</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 01 décembre 2022</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>16</b>
<b>Affichage du : 10 décembre 2022</b>	<b>Absents :</b>	<b>9</b>
<b>Objet de la délibération : Ouverture ligne de trésorerie</b>		

L'an deux mille vingt-et-deux, le neuf du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	M DESCHAMPS Christophe
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent		X		
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno		X		
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne		X		
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Dans le cadre de son programme de travaux de restauration des cours d'eau, le Syndicat engage des sommes relativement importantes. Afin de pallier aux versements tardifs des subventions, le syndicat a besoin d'ouvrir une ligne de trésorerie pour payer ces travaux.

En accord avec le comptable public, le Syndicat a besoin d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € avec une gestion de cette ligne tous les 15 jours.

La caisse d'épargne propose une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € avec un taux d'intérêt de 0.80%.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès de la caisse d'Epargne et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 12 décembre 2022  
Publication le : 12 décembre 2022

A Montceau-les-Mines le : 12 décembre 2022  
Le Président

